

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2010/84/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2010 modifiant, en ce qui concerne la pharmacovigilance, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 348 du 31 décembre 2010)

Page 98, à l'article 2, paragraphe 1, texte introductif:

au lieu de: «21 juillet 2011»

lire: «21 juillet 2012».

Page 98, à l'article 2, paragraphe 1, point b):

au lieu de: «b) à compter de l'expiration d'un délai de trois ans commençant le 21 juillet 2011»

lire: «21 juillet 2015».

Page 98, à l'article 2, paragraphe 2:

au lieu de: «21 juillet 2011»

lire: «21 juillet 2012».
